

RÈGLEMENT INTÉRIEUR THÉÂTRE D'OZ

ET

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

(version du 15/09/2026, annule et remplace la précédente version)

Art 1- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont possibles jusqu'à fin octobre dans la limite des places disponibles.

L'inscription annuelle sera validée dès réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement correspondant. Chaque année commencée est due dans son intégralité.

La fiche d'inscription doit être complétée, signée et remise à l'administration avant la première participation aux ateliers.

Il est possible à tout futur adhérent de suivre gratuitement un cours d'essai.

Art 2. PAIEMENT

Le paiement est à régler lors de l'inscription et en totalité, quelle que soit la fréquence des présences de l'adhérent. Il n'est remboursé qu'en cas de force majeure (déménagement, maladie grave...) sur demande écrite et justifiée.

Pour les nouveaux adhérents, Le règlement s'effectue par chèque(s) (un seul encaissé en octobre, ou trois encaissés en octobre, janvier puis avril), versement en espèces ou paiement par carte bancaire.

Dans le cas d'un renouvellement d'adhésion, une possibilité d'inscription et paiement en ligne via le site HelloAsso est proposé en supplément.

Le règlement de l'inscription se fait au plus tard, à l'issue de la séance d'essai.

Il comprend : - une adhésion à l'Association Théâtre d'Oz (incluant l'assurance obligatoire)
- la cotisation saisonnière.

Un étalement de l'encaissement à chaque début de trimestre peut être proposé sur demande.

Les chèques seront établis à l'ordre de : **THÉÂTRE D'OZ**

Art 3. ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

L'adhérent s'engage à respecter ce présent règlement intérieur tout au long de l'année.

L'adhérent s'engage à participer aux ateliers avec un maximum d'assiduité, à respecter les lieux et les consignes de sécurité, l'animateur et les autres adhérents. **L'usage du téléphone portable pendant les ateliers est interdit** sauf autorisation préalable de l'animateur.

Toute absence doit être préalablement annoncée à l'intervenant. Les absences répétées peuvent entraîner une exclusion dans le cas où l'adhérent mettrait en danger le travail du groupe et la présentation du spectacle de fin d'année.

Le Théâtre d'Oz se réserve le droit d'exclure un adhérent dont le comportement nuirait à la progression de son groupe ou à la bonne ambiance des cours.

En cas d'exclusion, aucun remboursement ne sera effectué.

Art 4. DÉROULEMENT DES COURS

Les ateliers ont lieu une fois par semaine à :

La Ferme de la Doutre, 4 avenue de la Doutre, 77330 Ozoir-la-Ferrière.

Les ateliers se déroulent d'octobre à juin et suivent le calendrier scolaire.

Les intervenants de l'association étant tous professionnels du spectacle, il peut arriver que l'un d'entre eux soit absent. Dans la mesure du possible, l'Association tentera de le remplacer par un autre intervenant. Dans le cas contraire, le cours se trouvera annulé sans que cela ne puisse faire l'objet d'un quelconque dédommagement.

Il est possible que des cours supplémentaires soient ajoutés en fin d'année dans la mesure des disponibilités de l'adhérent et de l'intervenant. Cela permet de parfaire le spectacle. Ces cours supplémentaires sont compris dans le prix total de l'année mentionné au-dessus et ne sont en aucun cas obligatoires. C'est un geste généreux qui vient de l'engagement d'un groupe sur un spectacle.

La participation de l'adhérent au spectacle de fin d'année n'est en rien une obligation contractuelle de l'association. Elle n'est pas acquise à l'adhérent par son inscription et le versement de la cotisation. La non-participation au spectacle de fin d'année n'est pas un motif de remboursement.

Art 5. PHOTOS ET VIDÉOS

L'adhérent peut être amené à être filmé ou photographié dans le cadre des activités ou manifestations du Théâtre d'Oz.

Il appartient à l'adhérent, sur sa fiche d'inscription, de signaler s'il ne souhaite pas apparaître sur les supports de communication et d'information de l'association.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de la gestion de l'activité des ateliers, nous sommes amenés à collecter les données personnelles des adhérents. Ces données personnelles ne seront traitées ou utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire :

- utilisation des noms, prénoms et date de naissance des adhérents pour l'orientation dans les différents ateliers.
- utilisation des adresses postales, courriels et numéros de téléphones pour contact ou envoi de documents.
- utilisation des noms, prénoms et coordonnées (*adresses postales, courriels et numéros de téléphones*) des responsables légaux des adhérents mineurs pour contact ou envoi de documents.
- utilisation des noms, prénoms, dates de naissances et lieu de résidence des adhérents pour demande de subventions auprès de tiers chargés de la distribution desdites subventions (Mairie, département, conseil régional, DRAC). Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données personnelles et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Toutes les informations personnelles que nous récoltons sont utilisées à seules fins de gestion, de contact et d'informations de l'association Théâtre d'Oz.

Aucune donnée personnelle n'est vendue à un tiers.

La durée de conservation des données est égale à celle de l'adhésion à l'association Théâtre d'Oz. Pendant toute la durée de conservation des données personnelles, le Théâtre d'Oz s'engage à en assurer la confidentialité et la sécurité vis-à-vis de tiers non autorisés.

À tout moment, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité, et sur simple demande par courriel à l'adresse theatreoz@outlook.com, l'adhérent peut avoir accès aux données le concernant, en demander des modifications ou la suppression si besoin.